Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900591-20251204-D2025_75-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2025- 075

Séance du 4 Décembre 2025

Date de convocation : 25.11.2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, TROADEC Christine, LOUEDEC Martine, PUIL Carine, CHOQUER Laëtitia,

Absents excusés et représentés : Alfred KERVEADOU pouvoir donné à Joseph IRRIEN, SALIOU Jean-Paul pouvoir donné à Laëtitia CHOQUER, DISEZ Alexandre pouvoir donné à Christine TROADEC, BOYENVAL Virginie pouvoir donné à Carine PUIL
Absents excusés : MALOU Mohamed, GOURVIL Thomas

Mme Laëtitia CHOQUER a été élue secrétaire de séance.

Sollicitation Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 et Fonds Verts 2025

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Vu les articles L2334-32 et suivants du CGCT
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation et de restructuration de la salle Ti Gwer est susceptible de bénéficier de subventions des services de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds Verts.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût prévisionnel du projet :

Travaux de rénovation et de restructuration	1 470 000,00€ HT	
Études Maitrise d'œuvre	112 500,00€ HT	
Total opération	1 582 500,00€ HT	

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900591-20251204-D2025_75-DE

Dépenses HT		Recettes			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financeur	Montant (€)	%	
Travaux de rénovation et restructuration	1 582 500,00	DETR 2024	30 000,00	1.90	Accordé
		DETR 2026	316 500,00	20	
		DSIL 2026	158 250,00	10	
		Fonds verts	111 404,00(*)	7.03	
		Région	316 500,00	20	
		Département	200 000,00	12,64	
		Autofinancement	449 846,00	28.43	
Total	1 582 500,00	Total	1 582 500,00	100	

(*) 10% des travaux éligibles
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions DETR, DSIL, Fonds verts
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, le 04/12/2025

Laëtitia CHOQUER
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN,
Maire

MAIRIE de GARLAN
23610 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.